

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de décembre, de 17 h 00 à 19 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente.

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS EN EXERCICE	26	
ADMINISTRATEURS PRÉSENTS	18	
Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, André VIDAL, Pierre VIEL		
ADMINISTRATEURS EXCUSÉS	6	
Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Claude COMBRES, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Francis MAGDALOU,		
ADMINISTRATEURS ABSENTS	2	
Henri BENABENT, Christian LOUBET		
POUVOIRS	4	
Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRÉ, Francis MAGDALOU,	donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à donne pouvoir à	Elisabeth CLAIN Marc SANCHEZ Christine TÉQUI Jacques ESCANDE

TECHNICIENS PRÉSENTS :

Patrick RESCANIÈRES (Directeur Général des Services), Guillaume ROUGÉ (Directeur de l'Information), Amélie BERT (Directrice Technique), Justine MOREREAU (Responsable pôle Juridique), Claudine LAFON (Assistante de Direction).

Début de la séance : 17 h 00.

Madame la Présidente, Christine TÉQUI, ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs attribués.

Madame la présidente propose Élisabeth CLAIN en tant que secrétaire de séance.

Madame la Présidente attire l'attention sur plusieurs dossiers phares de la séance, le zonage de distribution d'eau potable de la Commune de Saurat, la constitution d'une commission interne pour la refonte des statuts du SMDEA, et, comme chaque année, les négociations annuelles obligatoires avec les représentants du personnel.

Madame la Présidente précise que pour l'assemblée générale, outre les figures imposées du débat sur les orientations budgétaires et sur les tarifs, il sera présenté l'avancement des études sur la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Après ce propos introductif, Madame la Présidente propose d'examiner l'ordre du jour de la séance :

Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 07.11.2023

Points soumis à délibération :

1. FUH 4ème période 2023
2. Rétrocession du réseau d'alimentation Eau Potable et ASS du lotissement Beltrame 1 à LA TOUR DU CRIEU
3. Autorisation de signature des avenants de transfert des marchés de la commune FOUGAX ET BARRINEUF
4. Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de carburants pour les bâtiments, véhicules et engins du SMDEA - Période 2022 à 2025 - lot n° 9 : Fourniture de gazole supérieur livré dans la cuve située au centre de ST PAUL DE JARRAT
5. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de pièces pour le magasin du S.M.D.E.A. - Période 2023/2027
6. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande pour des investigations de reconnaissance des sols et des études géotechniques pour la période 2024/2027
7. Autorisation de signature de l'avenant n° 3 au marché de construction de la nouvelle usine de production d'eau potable de CARBONNE
8. Neuvième programmation Travaux 2023
9. Approbation du zonage d'assainissement après enquête publique de la commune de LERAN
10. Convention de vente d'eau entre le SMDEA09 et la société MAS BTP, dans le cadre de la réalisation des essais d'étanchéité des ouvrages de la future usine de production d'eau potable de CARBONNE
11. Convention de refacturation des coûts d'électricité dans le cadre des travaux de la reconstruction de l'usine de production d'eau potable de CARBONNE
12. Approbation du zonage de distribution d'Eau Potable de SAURAT
13. Convention d'occupation privative du domaine public entre le SMDEA09 et la société INFRACOS, dans le cadre du changement du gestionnaire du patrimoine
14. Approbation de financement des investissements assainissement par recours à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts
15. Approbation de constitution d'une commission pour refonte des statuts du SMDEA
16. Approbation de précisions quant à la compétence gestion eau brute du SMDEA
17. Autorisation de signature des accords collectifs NAO 2023
18. Autorisation de signature d'une convention de traitement d'effluents entre ALS et la STEP de LAROQUE D'OLMES

Point soumis à information :

- *Retour des demandes des communes sur le remplissage des bâches DECI*

Point soumis à validation :

- **Ordre du jour de l'assemblée générale du 14.12.2023 :**
 - *Validation du compte-rendu de la séance du 19.10.2023*
 - *Autorisation donnée à l'exécutif d'utiliser partiellement les crédits d'investissement 2024*
 - *Débat sur les Orientations Budgétaires 2024*
 - *Tarifs 2024*
 - *Proposition de retrait de communes du SMDEA – secteur du Couserans*
 - *Approbation de précisions quant à la compétence gestion eau brute du SMDEA*

QUESTIONS DIVERSES

▲ POINTS SOUMIS À DÉLIBÉRATION

1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07.11.2023

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques :

Madame la Présidente propose le procès-verbal du Conseil d'Administration du 07.11.2023 au vote.

▲ PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 1. Fonds Unique Habitat - 4^{ème} période 2023

Guillaume ROUGÉ expose que pour la 4^{ème} période de 2023, le montant des remises de dettes est de 4 918.34 € répartis sur 59 dossiers comme suit :

Commune	Montant facture	Remise accordée	Commune	Montant facture	Remise accordée
LE FOSSAT	1 131,68 €	90,00 €	CAMPAGNE SUR		
LE VERNET	460,11 €	110,00 €	ARIZE	149,78 €	45,00 €
LES BORDES SUR ARIZE	311,09 €	90,00 €	COUSSA	267,49 €	45,00 €
LES BORDES SUR ARIZE	207,87 €	45,00 €	DAUMAZAN SUR		
LES BORDES SUR ARIZE	136,85 €	90,00 €	ARIZE	214,67 €	90,00 €
LEZAT SUR LEZE	164,60 €	90,00 €	DAUMAZAN SUR		
LEZAT SUR LEZE	516,27 €	90,00 €	ARIZE	105,62 €	30,62 €
LUZENAC	267,50 €	190,00 €	DAUMAZAN SUR		
MANSES	200,01 €	45,00 €	ARIZE	93,69 €	45,00 €
MAZERES	278,42 €	45,00 €	FOIX	221,80 €	110,00 €
MAZERES	305,41 €	45,00 €	FOIX	405,08 €	45,00 €
MIREPOIX	117,47 €	42,27 €	FOIX	466,82 €	150,00 €
MIREPOIX	109,59 €	45,00 €	FOIX	210,04 €	90,00 €
MIREPOIX	200,91 €	45,00 €	FOIX	233,44 €	150,00 €
MONTFERRIER	169,12 €	45,00 €	FOIX	219,16 €	110,00 €
MONTGAILHARD	280,84 €	110,00 €	FOIX	191,14 €	90,00 €
MONTGAILHARD	115,09 €	40,09 €	FOIX	115,07 €	40,07 €
RIEUCROS	221,04 €	90,00 €	LA TOUR DU CRIEU	195,99 €	45,00 €
SAINT AMADOU	180,06 €	105,06 €	LA TOUR DU CRIEU	326,16 €	110,00 €
SAINT PAUL DE JARRAT	442,58 €	150,00 €	LA TOUR DU CRIEU	227,47 €	90,00 €
SAINT PAUL DE JARRAT	252,40 €	90,00 €	L'AIGUILLON	227,88 €	45,00 €
SAURAT	81,91 €	6,91 €	LAROQUE D'OLMES	175,11 €	75,00 €
SAVIGNAC LES ORMEAUX	162,93 €	45,00 €	LASSUR	112,78 €	37,78 €
SEIX	171,82 €	45,00 €	LAVELANET	719,56 €	150,00 €
TARASCON SUR ARIEGE	276,90 €	45,00 €	LAVELANET	217,63 €	45,00 €
TARASCON SUR ARIEGE	194,70 €	90,00 €	LAVELANET	398,66 €	150,00 €
VAL DE SOS	125,47 €	50,47 €	LAVELANET	330,04 €	230,00 €
VARILHES	135,07 €	60,07 €	LAVELANET	913,42 €	230,00 €
VERNIOLLE	384,14 €	190,00 €	LAVELANET	151,36 €	45,00 €
VERNIOLLE	403,90 €	110,00 €	LAVELANET	352,45 €	90,00 €
			LAVELANET	243,00 €	45,00 €
			LAVELANET	258,89 €	45,00 €
			LAVELANET	305,55 €	110,00 €

Guillaume ROUGE souligne que les aides octroyées au titre du Fond Unique Habitat pour l'année 2023 sont inférieures aux niveaux des années précédentes.

Mme TEQUI ajoute que cette baisse demeure étonnante au vu du contexte économique actuel.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 2. Rétrocession du réseau d'alimentation Eau Potable et assainissement du lotissement Beltrame 1 – La Tour du Crieu

Amélie BERT expose que le permis d'aménager en question autorise l'aménagement d'un lotissement à usage d'habitation, à savoir le lotissement Lieutenant Beltrame, situé au 51 rue du 8 mai 1945 à La Tour du Crieu par la SARL AGA, représentée par Jean VIANA.

Amélie BERT propose au conseil d'administration d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'eau potable et le réseau d'assainissement.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 3. Autorisation de signature des avenants de transfert des marchés de la commune Fougax et Barrineuf

Amélie BERT rappelle qu'à la suite de l'adhésion de la commune de Fougax et Barrineuf pour la compétence « eau », par délibération N°2565 en date du 15.12.2022, avec effet au 01.01.2023, les contrats et marchés sont transférés au SMDEA.

Amélie BERT précise qu'il convient de procéder à un avenant de transfert pour le marché « Véolia Eau » concernant des travaux de raccordement de forage, pour un montant de 105 040 €HT, et pour le marché « ETEN ENVIRONNEMENT », pour l'élaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux de Fougax, d'un montant de 9 600 €HT.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 4. Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de carburants pour les bâtiments, véhicules et engins du SMDEA - Période 2022 à 2025 - lot n° 9 : fourniture de gazole supérieur livré dans la cuve située au centre de Saint-Paul-de-Jarrat

Justine MOREREAU expose que le SMDEA a confié à la Société Ginouvès l'accord-cadre à bons de commande n° 21067, signé le 22.12.2021 pour la fourniture de carburants pour les bâtiments, véhicules et engins du SMDEA (Lot n°9, fourniture de gazole supérieur livré dans la cuve située au centre de ST PAUL DE JARRAT), pour un montant minimum annuel de 25 000 €HT, et un montant maximum annuel de 110 000 €HT.

Justine MOREREAU indique qu'à la suite de la hausse du prix du gazole, il est nécessaire d'augmenter le montant du seuil maximum,

Justine MOREREAU rapporte que la Commission d'appel d'offres, réunie le 05.12. 2023, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Madame la Présidente propose au conseil d'administration de l'autoriser à signer avec la société Ginouvès pour une augmentation du seuil maximum de + 11 000 €HT, portant le montant maximum du marché de 110 000 €HT à 121 000 €HT, soit une augmentation de + 10 %.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 5. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de pièces pour le magasin du S.M.D.E.A. - Période 2023 à 2027

Justine MOREREAU expose que le SMDEA a engagé une consultation en vue de la réalisation d'un accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert ayant pour objet la fourniture de pièces du magasin du SMDEA, d'une durée d'un an à compter de la date de notification, et renouvelable 3 fois.

Justine MOREREAU précise que cet accord-cadre 7 lots distincts avec un montant minimum et un montant maximum annuel, dont les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

N° LOT	INTITULÉ	MONTANT MINI	MONTANT MAXI
1	Canalisations et raccords	220 000 €	880 000 €
2	Robinetterie et fontainerie	200 000 €	800 000 €
3	Matériel de branchement	240 000 €	960 000 €
4	Fonte de voirie	40 000 €	160 000 €
5	Matériel électrique	150 000 €	600 000 €

6	Lampes à ultraviolets	50 000 €	200 000 €
7	Compteurs	350 000 €	1 400 000 €

Justine MOREREAU informe qu'un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP et au JOUE le 28.06.2023, avec une date limite de réception des offres au 21.09.2023 à 12 heures.

Justine MOREREAU présente les 8 entreprises qui ont fait parvenir une offre régulière dans l'ordre d'arrivée des plis qui sont PROTECO, YESSS ELECTRIQUE, FANS BONHOMME, SOVAL, DIEHL METERING, REXEL, PUM, SONEPAR.

Justine MOREREAU fait savoir que la Commission d'appel d'offres, réunie le 05.12.2023, a choisi les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir : FRANS BONHOMME pour les lots n°1, 2, 3, et 4, REXEL pour le lot n°5, PROTECO pour le lot n°6, et DIEHL METERING pour le lot n°7.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 6. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande pour des investigations de reconnaissance des sols et des études géotechniques pour la période 2024 à 2027

Justine MOREREAU expose que le SMDEA a engagé une consultation en vue de la réalisation d'un accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert ayant pour objet des investigations de reconnaissance des sols et des études géotechniques pour la période 2024-2027.

Justine MOREREAU informe que cet accord-cadre est conclu à compter du 01.01.2024 jusqu'au 31.12.2024, renouvelable 3 fois, avec un montant minimum annuel de 15 000,00 €HT et un montant maximum annuel de 125 000,00 €HT, montants qui seront identiques pour chaque période de reconduction.

Justine MOREREAU précise que l'avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP et au JOUE le 04.09.2023, avec une date limite de réception des offres fixée au 10.10.2023 à 12 heures.

Justine MOREREAU présente les 7 entreprises qui ont fait parvenir une offre régulière dans l'ordre d'arrivée des plis qui sont ABO-ERG GÉOTECHNIQUE, ALIOS PYRENÉES, SEMOFI, GÉOTEC, GINGER CEBTP, TERREFORT SAS, VINIRE.

Justine MOREREAU informe que la Commission d'appel d'offres, réunie le 05.12.2023, a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse de la société ALIOS PYRENÉES.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 7. Autorisation de signature de l'avenant n° 3 au marché de construction de la nouvelle usine de production d'eau potable de Carbonne

Amélie BERT rappelle que le SMDEA a confié au groupement d'entreprises conjoint SOGEA SUD-OUEST, mandataire, SANTERNE AQUITAINE, cotraitant électricité, et ART OMNIA SARL, cotraitant architecte, un marché en date du 24.01.2019 pour la construction de l'usine de production d'eau potable à Carbonne.

Amélie BERT explique que l'avenant présenté au conseil d'administration modifie la masse de travail à effectuer, ce qui induit une incidence financière d'une plus-value de + 562 088,10 €HT, portant ainsi le montant du marché initial de 11 452 810,00 €HT à 13 875 879,10 €HT, soit une augmentation de + 21,16 %.

De plus, Amélie BERT, indique que cet avenant a également une incidence sur les délais de réalisation des prestations qui augmente de 12 jours supplémentaires.

Amélie BERT précise que la Commission d'appel d'offres, réunie le 05.12.2023, a émis un avis favorable à la passation d'un avenant avec le groupement d'entreprises conjoint cité en préambule pour l'application de la nouvelle masse de travail à effectuer portée à 13 875 879,10 €HT.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 8. Neuvième programmation : travaux 2023

Amélie BERT expose que plusieurs projets ont un état d'avancement tel, qu'il est possible d'engager une programmation de travaux, et propose par conséquent aux membres du Conseil d'Administration d'engager une 9^{ème} programmation de travaux d'un montant de 350 000 €HT pour l'eau potable.

Commune	Nature des travaux	Montant HT €
Vernajoul	Réhabilitation du réseau de distribution d'eau potable, avenue de Foix RD1 en coordination avec les travaux de réfection de la route départementale Renouvellement du réseau de distribution, sous RD, en milieu urbain : - Pose de 700 ml de PEHD DE 125 mm y compris terrassement, pose des canalisations, remblaiement et réfection de voirie	220 000 € HT
Bélesta	Réhabilitation du réseau de distribution d'Eau Potable – Carrefour RD9 & RD16 Renouvellement du réseau de distribution, sous voirie : - Pose de 200 ml de PEHD DE 180 mm - Pose de 70 ml de PEHD DE 75 mm y compris terrassement, pose des canalisations, remblaiement et réfection de voirie	130 000 €HT
MONTANT TOTAL EAU POTABLE		350 000 € HT

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques, et demande au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur ce programme de travaux et de l'autoriser, concernant l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, et d'autoriser Monsieur le 2ème Vice-Président concernant le Conseil Départemental de l'Ariège, à mettre en place cette neuvième programmation de travaux et à signer les documents correspondants.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 9. Approbation du zonage d'assainissement après enquête publique de la commune de Lérans

Amélie BERT rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de la commune de Lérans, et propose d'approuver le projet de zonage d'assainissement modifié après enquête publique pour qu'il soit opposable aux tiers.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 10. Convention de vente d'eau entre le SMDEA et la société MAS BTP, dans le cadre de la réalisation des essais d'étanchéité des ouvrages de la future usine de production d'eau potable de Carbonne

Amélie BERT expose que le SMDEA a été sollicité par l'entreprise MAS BTP pour la vente d'eau temporaire d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable issue de l'usine de production actuelle de Carbonne, afin de réaliser les essais d'étanchéité des ouvrages de la future usine, pour un volume d'eau estimé à 5 000 m³.

Amélie BERT précise que le SMDEA refacturera à l'entreprise le tarif appliqué à un usager lambda.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 11. Convention de refacturation des coûts d'électricité dans le cadre des travaux de la reconstruction de l'usine de production d'eau potable de Carbonne

Amélie BERT expose que le SMDEA, en qualité de maître d'ouvrage, a confié les travaux de construction de la nouvelle usine de production d'eau potable de Carbonne à l'entreprise SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE.

Amélie BERT rappelle que le SMDEA prend à sa charge les coûts d'exploitation de l'usine de production d'eau potable de Carbonne, en particulier ceux liés à l'électricité, nécessaires au fonctionnement des équipements électromécaniques, y compris pendant la phase d'exécution du chantier.

Amélie BERT explique d'afin de s'affranchir de la création d'un raccordement électrique supplémentaire provisoire, et pour satisfaire ses propres besoins en matière d'électricité, l'entreprise SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE a sollicité le SMDEA pour se raccorder sur son point de livraison existant, le temps de la durée du chantier, du 01.11.2023 au 31.07.2025, et s'engage, en contrepartie, à rembourser au SMDEA la totalité des coûts d'électricité comptabilisés.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 12. Approbation du zonage de distribution d'Eau Potable de Saurat

Patrick RESCANIÈRES rappelle que la commune de Saurat est une des dernières communes du SMDEA où les hameaux ne sont pas identifiés comme faisant partie du territoire syndical, et, de fait, il n'existe pas de règles établies entre les abonnés potentiels et le SMDEA.

Patrick RESCANIÈRES expose que la commune de Saurat compte 641 habitants pour 882 logements dont 332 sont des résidences principales.

Patrick RESCANIÈRES fait observer qu'un schéma de distribution d'eau potable est un zonage délimitant les zones desservies par le réseau de distribution d'eau, et cite les hameaux intégrés au zonage public d'alimentation en eau potable, qui sont Septfons, Fraymène, Matet de Maury, Prat Communal, Loumet, Ruzolle Bas, Ruzolle Haut, Usclades, Prat Viels, Eychervidal, Saurat Village, Cabus, Ubac, Souleillan, Ampriels.

Patrick RESCANIÈRES donne le coût estimé compris entre 7 770 000 €HT et 9 080 000 €HT pour environ 270 abonnements supplémentaires, soit un investissement par abonné compris entre 28 700 €HT et 33 700 €HT.

Patrick RESCANIÈRES est disposé à rencontrer le conseil municipal de Saurat afin de présenter le projet et de la valoriser.

Patrick RESCANIÈRES informe, suite au départ du secrétaire général de la préfecture et de la directrice de la citoyenneté et de la légalité, qu'une rencontre avec les services de l'état est nécessaire afin de s'assurer de la continuité de

Patrick RESCANIÈRES propose d'adopter le zonage de distribution d'eau potable de la commune de Saurat, avec une application au 01.07.2024.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques.

Alain METGE note qu'il est nécessaire de préciser à la commune que les travaux s'étendront sur une longue période.

Patrick RESCANIÈRES complète en disant qu'aucun engagement particulier envers la commune ne sera fait, et que le programme d'investissement sera effectué annuellement.

Madame la Présidente soumet le rapport au vote.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 13. Convention d'occupation privative du domaine public entre le SMDEA et la société INFRACOS, dans le cadre du changement du gestionnaire du patrimoine

Justine MOREREAU expose que le SMDEA avait initialement mis à la disposition de SFR un emplacement sis route des Crêtes à Rieux-Volvestre, parcelle cadastrée section OA n° 0377, afin que ce dernier puisse implanter et exploiter des infrastructures et équipements techniques de télécommunication, dans le cadre d'une convention en date du 14.03.1994.

Justine MOREREAU informe qu'à ce jour SFR a délégué la gestion du patrimoine à la société INFRACOS qui devient détentrice des droits d'occupation des sites permettant d'exploiter les réseaux de communications électroniques.

Justine MOREREAU explique qu'il faut régulariser cette situation par le biais d'une nouvelle convention.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.






▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 14. Approbation de financement des investissements assainissements par recours à l'emprunt auprès de la Caisse des dépôts

Guillaume ROUGÉ informe le conseil d'administration de l'investissement en assainissement prévu pour la réhabilitation de la STEP de Rieux-de-Pelleport Bénagues, et la création d'un réseau d'assainissement à la Bastide de Besplas et Canté Labatut, dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 5 300 000 €.

Guillaume ROUGÉ indique que le montant prévisionnel des subventions est de 1 545 000 € de la part du Conseil départemental de l'Ariège, et de 1 090 000 € de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, ce qui implique un reste à charge pour le SMDEA de 2 665 000 €.

Guillaume ROUGÉ fait savoir que les établissements bancaires suivants ont été consultés le 20.10.2023, La Banque Postale, la Caisse des Dépôts, et l'Agence France Locale.

Banque	Caractéristiques	Cotation	Versement	Taux de l'offre	Coût du crédit
	2 300 000 € / 40 ans LIVRETA +0,4% Frais initiaux: 1380 €	26/10/2023	01/12/2023	3,668%	1 761 232
	2 300 000 € / 40 ans Fixe 4,07% Frais initiaux: 0 €	17/11/2023	15/12/2023	4,070%	2 368 500
	2 300 000 € / 30 ans 1 mois Fixe 4,07% Frais initiaux: 2300 €	20/11/2023	29/11/2023	4,070%	1 696 197
	2 300 000 € / 40 ans Fixe 4,14% Frais initiaux: 1380 €	26/10/2023	01/12/2023	4,140%	2 418 352
	2 300 000 € / 30 ans 1 mois EURIBOR03M +1,02% Frais initiaux: 2300 €	29/11/2023	29/11/2023	4,648%	1 660 881

Madame la Présidente propose au conseil d'administration de financer le reste à charge par un recours à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts pour un montant de 2 300 000 €, avec une commission de 1 380 €, d'une durée de 40 ans et un taux d'intérêt variable Livret A de +0.40 %.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 15. Approbation de constitution d'une Commission pour refonte des statuts du SMDEA

Patrick RESCANIÈRES rappelle que lors du conseil d'administration du 07.11.2023, il avait été proposé de constituer une commission pour la refonte des statuts du SMDEA en vue de la prochaine mandature en 2026.

Patrick RESCANIÈRES propose aux membres du conseil que la présidence de cette commission, qui se réunira mensuellement, soit assurée par le 1^{er} Vice-Présidente du SMDEA, Jérôme BLAQUEZ.

Patrick RESCANIÈRES suggère qu'elle soit composée de 27 membres, soit 3 représentants de chaque intercommunalité désignés par son exécutif, et, pour l'apport juridique-technique, de lui-même, de Justine MOREREAU, et de Gilles MAGRINI, avocat du SMDEA.

Pierre VIEL demande si les intercommunalités devront prendre une délibération pour désigner les représentants, et à quelle date est prévue la première commission.

Patrick RESCANIÈRES répond que chacun sera libre de sa procédure, et, quant à la première commission, elle se réunira après les rencontres fixées en janvier avec les présidents des intercommunalités et Christine TÉQUI.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ **RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RAPPORT 16. Approbation de précisions quant à la compétence gestion eau brute du SMDEA

Christine TÉQUI exprime la volonté du Conseil départemental de l'Ariège d'avancer sur le projet de la sécurisation de l'eau sur Montbel et plus globalement la sécurisation de la question de la compétence du SMDEA en termes de gestion de l'eau brute.

Patrick RESCANIÈRES rappelle que le SMDEA a été fondé en 2005 autour de missions en matière d'eau potable et d'assainissement.

En 2015, le SMDEA a souhaité devenir délégataire de service public pour le Conseil départemental de l'Ariège, afin d'assurer la gestion du barrage de Montbel, d'où l'adoption de nouveaux statuts étendant ses missions en matière de gestion d'eau brute et autres compétences liées au cycle de l'eau.

Patrick RESCANIÈRES explique que la rédaction des statuts, opportune lors de son adoption, s'est révélée trop extensive, et qu'une opposition est apparue dans les compétences des diverses personnes publiques intervenant sur le territoire ariègeois, puisque le SMDEA n'est pas le seul acteur du département exerçant une compétence en matière d'« eau brute ». En effet, cette compétence est notamment partagée avec les Communes, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et le Conseil départemental, tous susceptibles d'intervenir, sur le fondement de leurs compétences propres, sur les équipements hydrauliques dont ils sont propriétaires.

Patrick RESCANIÈRES souligne que ce recoupement de compétences est susceptible de prêter à confusion et d'être source d'insécurité juridique, pour le SMDEA, mais surtout pour les autres acteurs du territoire, et ainsi, il pourrait être argué que ces derniers ont perdu ladite compétence du fait du transfert.

Christine TÉQUI indique qu'il est donc souhaitable de parer à tout débat en apportant, par délibération de l'assemblée générale, des précisions quant aux compétences du Syndicat en matière d'eau brute.

Patrick RESCANIÈRES complète en donnant un calendrier de préparation de la modification statutaire en 2024, et des prises de décisions institutionnelles en 2025.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 17. Autorisation de signature des accords collectifs Négociations Annuelle Obligatoires 2023

Patrick RESCANIÈRES informe que des élections ont eu lieu le 28 novembre dernier, avec un renouvellement majoritaire des représentants du personnel.

Patrick RESCANIÈRES présente les mesures qui seront proposées aux représentants du personnel afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés au regard du contexte social et économique.

Patrick RESCANIÈRES soumet au conseil d'administration le maintien d'une prime de fin d'année à hauteur de 1 000 € maximum, dont 200 € de prime de transport pour les agents ne bénéficiant pas de voiture de service, l'augmentation du chèque déjeuner de 9 € à 11 €, l'augmentation du forfait d'astreinte de 25 %, la prise en charge de d'une partie de l'augmentation des mutuelles prévoyances-santé de 50 % à 60 %.

Patrick RESCANIÈRES détaille le coût annuel de ces charges supplémentaires.

Patrick RESCANIÈRES fait part de la demande des représentants du personnel d'une réduction du temps de travail à 80 % des personnels à partir de 60 ans, rémunérés 80 %, mais avec une cotisation retraite de 100 %. Patrick RESCANIÈRES proposera l'âge de 62 ans.

Des mesures relatives aux conditions de travail au regard de l'évolution de la société sont en cours de négociation dont le télétravail, et l'accord QVCT.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques.

Alain ROCHET demande si une révision salariale est prévue en 2024, et quel est l'impact budgétaire d'une réduction du temps de travail des séniors.

Patrick RESCANIÈRES répond qu'il n'y aura pas d'augmentation généralisée des salaires, et quant à la réduction du temps de travail des séniors, il n'y aura pas d'impact financier, mais plutôt un impact organisationnel des services étant donné que l'agent à 80 % n'aura pas de remplaçant.

Jean-Michel SOLER souhaite connaître l'impact financier des astreintes.

Amélie BERT dit que le forfait d'astreinte est de 150 € brut pour une semaine, 100 € pour un week-end, et si l'agent est amené à sortir en soirée, il est rémunéré 10 € de l'heure.

Madame la Présidente soumet le rapport au vote.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT 18. Autorisation de signature d'une convention de traitement d'effluents entre Ariège Lavage Service et la STEP de Laroque d'Olmes

Amélie BERT expose qu'une nouvelle convention entre le SMDEA et Ariège Lavage Service doit être établie qui souhaite faire traiter les effluents issus de son activité sur la station d'épuration de Laroque d'Olmes.

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques et soumet le rapport au vote.

▲ RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

▲ POINT SOUMIS À VALIDATION

Christine TÉQUI présente l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, le 14.12.2023, à 18 h 00, au centre universitaire de Foix.

- **Autorisation donnée à l'exécutif d'utiliser partiellement les crédits d'investissement 2024**
- **Débat sur les Orientations Budgétaires 2024**

Guillaume ROUGÉ informe que la commission administrative et financière s'est réunie les 15 et 29 novembre dernier.

Guillaume ROUGÉ présente les grands points qui seront présentés en assemblée générale, avec un contexte économique inflationniste et incertain, l'évolution de la dette, une matrice budgétaire.

Guillaume ROUGÉ fait un focus sur l'incidence de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement avec des exemples sur le chapitre 011, dont le doublement des coûts des assurances, l'augmentation des taux d'intérêts des emprunts, de la redevance de prélèvement, l'augmentation des énergies et carburants...

▪ Tarifs 2024

Guillaume ROUGÉ présente les objectifs de l'augmentation des tarifs pour 2024 qui sont de compenser les augmentations de charges identifiées comme l'électricité, le carburant, les assurances, l'informatique, d'assurer les besoins des services comme les recrutements, la maintenance, le stock de pièces, et aussi de dégager des marges de manœuvres et de l'autofinancement pour continuer à investir dans le cadre fixé par le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Guillaume ROUGÉ expose les tarifs proposés pour 2024, sur la base de 120 m³.

Guillaume ROUGÉ fait savoir que les tarifs génériques 2024 du SMDEA, pour l'eau, seront de 2.71 €TTC/m³, et pour l'assainissement de 2.79 €TTC/m³, soit une augmentation de +4.8 %.

Guillaume ROUGÉ présente également les tarifs spécifiques 2024 en eau potable pour les communes de Montoulieu, Saint-Martin-de-Caralp, Le Bosc, qui sont de 2.53 €TTC/m³, pour Varilhes de 2.56 €TTC/m³, pour Fougax te Barrineuf de 2.71 €TTC/m³, et pour les communes du Bosc et de Burret qui sont soumis à un forfait pour 1.52 €TTC/m³.

Guillaume ROUGÉ tient à préciser que cette augmentation est en deçà du niveau de l'inflation.

Concernant les autres tarifs, Guillaume ROUGÉ rappelle que le SMDEA vend de l'eau en production qui tend vers un tarif unique, et qui est pour 2024 de 0.950 €/m³.

Guillaume ROUGÉ informe également que les contrôles de raccordements pour 2024 augmenteront de +5 %, soit 210 €HT/habitation et 42 €HT/logement supplémentaire, et la PFAC fera l'objet d'une révision de prix suivant la délibération n°1420 du 19.02.2015.

Guillaume ROUGÉ rapporte que les membres de la Commission administrative et financière du SMDEA feront des propositions de tarifs progressifs lors de l'adoption des tarifs 2025.

Guillaume ROUGÉ ajoute que les tarifs agricoles, y compris industriels, sont à 50 % inférieurs aux tarifs domestiques selon le souhait de la commission administrative et financière.

▪ Proposition de retrait de communes du SMDEA – Secteur du Couserans

Patrick RESCANIÈRES rappelle qu'en matière d'eau et d'assainissement, la Communauté de communes Couserans-Pyrénées souhaite réintégrer dans son périmètre de gestion, les 30 communes du territoire du Couserans adhérentes au SMDEA, et que le SMDEA conserverait dans son périmètre de gestion les 16 communes de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées du secteur du séronnais, plus 2 communes du séronnais, Montagagne et Montels, qui rejoindrait le SMDEA

Patrick RESCANIÈRES rappelle également que par délibération du 14.02.2023, le conseil administration du SMDEA a mandaté sa présidente Christine TÉQUI pour travailler au sein d'un comité technique et d'un comité de pilotage à l'éventualité du retrait de tout ou partie du territoire de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Patrick RESCANIÈRES informe que les communes doivent se prononcer, et qu'au niveau réglementaire il a été décidé, à défaut de disposition spécifique et dans un souci de formalisation de la phase de consultation des communes, de suivre la procédure de droit commun issue du Code général des collectivités territoriales, en appliquant les dispositions générales assimilées à un retrait d'une commune d'un EPCI.

Patrick RESCANIÈRES précise que le document d'orientation et le règlement financier, proposé en assemblée générale, sera établi en suivant les dispositions de l'article L5211-39-2 du Code général des collectivités territoriales.

Patrick RESCANIÈRES présente également les règles de partage de l'actif envisagées.

▲ POINTS SOUSMIS À INFORMATION

POINT 1. Retour des demandes des communes sur le remplissage des bâches Défense Extérieure Contre l'Incendie - DECI

Patrick RESCANIÈRES fait un retour des demandes des communes pour le remplissage des bâches, soit 22 communes qui ont souscrit à la prestation, pour un volume à fournir de 2 160 m³.



NOMBRE DE COMMUNES
AYANT RÉPONDU À LA
CAMPAGNE (au 04.12.2023)

74

NOMBRE DE COMMUNES
SOUSCRIVANT À LA
PRESTATION

22



NOMBRE DE COMMUNES
SANS BESOIN

52

NOMBRE DE COMMUNES
EN COURS DE TRAVAUX

NOMBRE DE BÂCHES À
REEMPLIR PAR VOLUME

3 de 120 m³



30 de 30 m³

15 de 60 m³

NOMBRE DE M³
À FOURNIR AUX
COMMUNES :



2 160 m³

Clôture de la séance à 19 h 00.

La Présidente,

Christine TÉQUI

La Secrétaire de séance,

Élisabeth CLAIN

